

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 40 (1978)
Heft: 10

Rubrik: Communications ; Les trucs des collègues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Veillez au bon fonctionnement du dispositif de sécurité !

Les machines à couper le bois (plus exactement dit à tronçonner les branches) dont la conception correspond au niveau technique actuel, sont pourvues d'un dispositif enclencheur-déclencheur de sécurité en forme d'étrier. Il suffit d'exercer une pression avec la main ou le bras sur cet organe pour empêcher que la main de l'utilisateur (si elle est coincée par des branches ou s'est avancée jusque sous le rouleau d'entraînement) soit prise par le volant à couteaux. Le non-fonctionnement de ce dispositif de protection peut avoir de très fâcheuses conséquences. Les graves accidents qui se sont produits au cours de ces dernières années en fournissent la preuve.

Il faut donc toujours contrôler à fond — plus particulièrement en cas d'emploi collectif d'une machine à couper le bois — que le dispositif enclencheur-déclencheur fonctionne bien. Le contrôle doit être effectué de manière générale avant la période d'emploi de la machine et chaque fois que cette dernière est mise à disposition par une autre exploitation. Au cas où ce dispositif de sécurité ne fonctionne pas parfaitement, il convient de confier immédiatement la machine au réparateur de matériels agricoles.

Trad. R.S.

Office consultatif central suisse
pour la prévention des accidents
dans l'agriculture (Brougg et Moudon)

Les trucs des collègues

Moyen pour traire à la machine même en cas de panne de courant

En cas de panne de courant et lorsqu'on n'a pas d'autre moyen à disposition, il est tout de même possible de traire à la machine en utilisant la

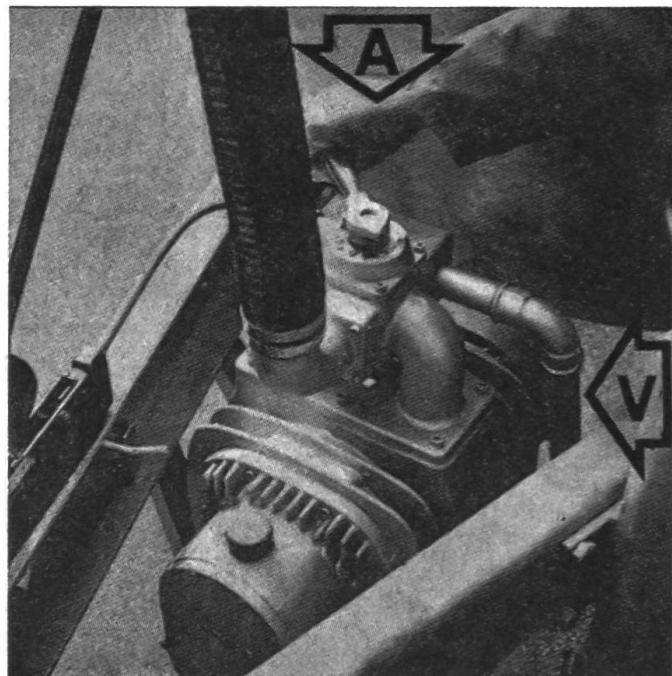


Fig. 1

pompe à air à clapet de l'épandeur de lisier à compresseur (à remplissage sous vide et distribution sous surpression) pour produire la dépression que nécessite la trayeuse. Il faut procéder de la manière indiquée ci-après (les indications données se rapportent à l'épandeur de lisier de la fabrique suisse Althaus mais sont également valables pour la plupart des épandeurs d'autres marques):

1. Mettre le clapet de la pompe sur la position «pression» (Figure 1, A). Il est toutefois indispen-

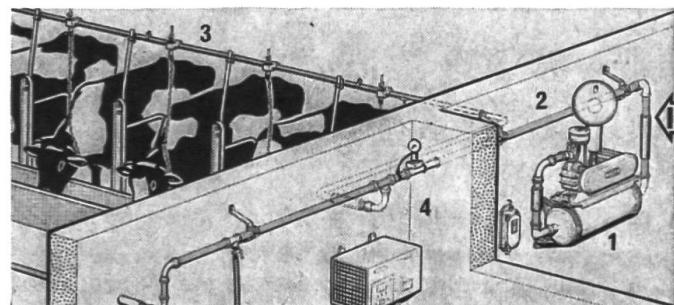


Fig. 2:

- 1 = Pompe
- 2+3 = Conduite à vide
- 4 = Valve de contrôle
- I = Raccordement possible du tuyau flexible provisoire

sable d'ouvrir la tubulure d'aspiration afin qu'aucune pression n'existe à l'intérieur du tonneau d'épandage.

2. Raccorder un solide tuyau flexible d'un diamètre minimal de 1 pouce = 2,5 cm (le mieux serait qu'il ait le même diamètre que la conduite à vide) à l'orifice d'entrée-sortie de l'air et l'y fixer (Figure 1, V).
3. Raccorder l'autre extrémité du tuyau flexible à la conduite à vide de l'installation (par exemple au bout de cette conduite, à la valve de purge, etc.) (Figure 2, I). Tous les raccordements du côté aspiration de la pompe doivent être étanches.
4. Enclencher la prise de force, si possible celle qui marche à 1000 tr/mn. Adapter sa vitesse de rotation jusqu'à ce que la valve de contrôle qui règle la dépression fonctionne et que le manomètre indique la valeur correcte de la dépression.

Selon le type et modèle de l'épandeur de lisier

à remplissage sous vide et distribution sous surpression, les orifices d'entrée de l'air que comporte la pompe peuvent avoir un diamètre plus ou moins grand et il faut éventuellement opérer des réductions. Lorsqu'il y a deux orifices, l'un ou l'autre doit être hermétiquement bouché. Toutefois attention en hiver! Si des orifices sont colmatés de façon improvisée, de la glace peut se former en cas de défauts d'étanchéité. Par ailleurs, se va sans dire que la pompe doit avoir suffisamment d'huile. Autre point important: veiller à ne pas augmenter la vitesse de rotation de la prise de force au-delà des besoins.

Le moyen indiqué pour traire à la machine même en cas de panne de courant représente un système de fortune mais qui fonctionne bien. Il est cependant clair que l'on doit tenir compte des conditions locales.

Trad. R.S.

R.H. à P. (GR)

Groupe suisse de travail pour la rationalisation des travaux d'intérieur de ferme (AGIR)

Mise au concours

Distinction de solutions exemplaires de constructions d'exploitations agricoles situées dans des agglomérations villageoises

1. But

Par ce concours, l'AGIR veut tenter d'acquérir des éléments de base pour l'élaboration de recommandations ou de directives concernant une intégration judicieuse de l'agriculture dans les communautés villageoises. Parallèlement, il est prévu de permettre à un plus grand public de se familiariser avec des mesures d'assainissement bien réussies et d'en récompenser les maîtres de projets au cours d'une cérémonie officielle.

2. Objet

Le concours ne comporte que des bâtiments d'exploitation agricole au sein d'agglomérations villageoises, à la périphérie des villages ou dans les environs immédiats de régions à forte densité d'habi-

tation ou régions industrielles, ainsi que des aménagements de ferme d'une certaine importance. Il n'y a pas de restrictions quant à l'orientation de production et de la forme d'exploitation (exploitation à plein temps ou à revenus accessoires).

3. Critères d'appréciation

L'appréciation se base sur les critères suivants:

- construction exemplaire et à toute épreuve, pour ce qui est de la conception architecturale, technique et d'économie du travail et d'entreprise. Le bâtiment doit être habité depuis le début de 1977;
- réalisation architecturale adaptée à l'endroit, s'intégrant à l'environnement et tenant compte des prescriptions fixées par la loi;
- construction avantageuse, en rapport avec le profit global de l'exploitation.

4. Dispositions

Chaque projet présenté au concours doit comprendre les pièces justificatives indiquées ci-dessous et doit être envoyé à l'adresse mentionnée plus bas, au plus tard le 16 octobre 1978. (Chaque auteur de projet est autorisé à soumettre le nombre de projets qu'il désire.)

Pièces justificatives:

- Indication du lieu d'habitation du propriétaire et de l'auteur du projet
- Description de l'exploitation avec indication de l'utilisation des bâtiments (en particulier l'importance du cheptel, le volume d'entreposage, etc.) et de la construction
- Plans détaillés démontrant l'état original ainsi que l'état actuel de l'exploitation
- Résumé des frais sur la base des décomptes de la construction, réparti en rubriques de: bâtiment, installations, alentours, mise en exploitation, ainsi que les frais accessoires. D'éventuels travaux en propre doivent être indiqués selon le barème d'entrepreneurs conforme à l'usage local. S'il s'agit de bâtiments clairement discernables les

uns des autres, il faut présenter un résumé séparé pour chaque bâtiment

- Photos, respectivement croquis en perspective, en tenant compte des environs (ne pas envoyer de maquettes!)
- Autorisation du propriétaire de participer à ce concours, ainsi que son accord pour une éventuelle visite de l'exploitation par la commission d'examen, au cours de laquelle des questions complémentaires pourraient être posées.

Nous sommes persuadés que cette action répond à un besoin réel et vous remercions de votre participation.

AGIR

Le gérant:

sig. A. Stuber

Les documents pour le concours sont à expédier au plus tard le 16 octobre 1978 à l'adresse suivante (le timbre postal fait foi):

Station fédérale de recherches d'économie d'entreprise et de génie rural
Section constructions rurales
8355 Tänikon (TG).

Nouvelles de l'industrie des machines agricoles

On le craignait depuis longtemps, c'est maintenant chose faite ...

La fabrique de tracteurs Bührer SA arrête la production

A la fin de cette année, le dernier des tracteurs Bührer quittera les ateliers de montage de Hinwil ZH. Une marque renommée de tracteurs va ainsi disparaître.

Comment s'expliquer une telle décision alors que, au cours de notre entretien, M. Heinz Buhofer, président du conseil d'administration de la Maison Rapid, propriétaire de la fabrique Bührer, nous déclarait: «Nous n'avions encore jamais eu autant de commandes que ces derniers temps». Il devait nous en donner les raisons.

Le marché suisse est trop exigu pour une fabrique



Fig. 1: Vue partielle de la fabrique, à Hinwil ZH.

de tracteurs qui se trouve de ce fait dans l'impossibilité de produire des séries assez grandes. Or Bührer fabriquait 8 types de tracteurs différents, à